

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 27 MARS 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 17-DCM-DGS-031

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE VINGT-SEPT MARS** à Quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : EXAMEN ET ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS POUR 2017**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Geneviève DROMSON

**POUVOIRS** : Josiane SICCARDI à Jean-Michel PEYRATOUT  
Paul MOUROT à Hervé STASSINOS  
Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI  
Gaëlle REBEC à Magali VINCENT  
Nicole VACCA à Frédéric FIORE

**ABSENT** : Stéphane BELTRA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Jean-Michel PEYRATOUT, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

**LE BUDGET PRINCIPAL :**

Le Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 de notre Budget Principal s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	10 486 724,15	10 486 724,15
Section de fonctionnement	16 455 875,78	16 455 875,78
<b>Total</b>	<b>26 942 599,93</b>	<b>26 942 599,93</b>

### Les Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 13 410 471,00 €.

- Les Charges à caractère général (011) sont fixées à 3 065 471,00 €. Ces charges comprennent l'ensemble des frais de fonctionnement de nos services. Les prestations de service sont en diminution (article 611) pour tenir compte du transfert à notre communauté d'agglomération des marchés relatifs à la collecte des ordures ménagères.
- Les charges de personnel (012) sont fixées à 8 300 000 €. Ce montant tient compte notamment de la nouvelle augmentation nationale de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% à compter du 1er février 2017 ainsi que de l'impact de la réforme gouvernementale des parcours professionnels.
- Les autres charges de gestion courante (65) s'établissent à 1 535 000 €. Nos participations diverses sont stables. 205 000 € ont été inscrits pour une annulation de titre concernant une taxe d'aménagement non perçue à l'issue d'un contentieux.
- Les charges financières (chapitre 66) sont prévues à hauteur de 400 000 € et tiennent compte d'une éventuelle remontée des taux.
- 100 000 € de crédits ont été prévus pour des charges exceptionnelles (chapitre 67).
- Les dotations aux amortissements s'élèvent à 1 350 000 € et le virement à la section d'investissement à 1 695 404,78 €.

La section de fonctionnement est décomposée comme suit en dépenses :

Fonctionnement	Dépenses
011 : Charges à caractère général	3 065 471,00
012 : Charges de personnel	8 300 000,00
014 : Atténuation de produits	10 000,00
65 : Autres charges de gestion courante	1 535 000,00
66 : Charges financières	400 000,00
67 : Charges exceptionnelles	100 000,00
023 : Virement à la section d'investissement	1 695 404,78
042 : Opérations d'ordre entre sections	1 350 000,00
<b>Total :</b>	<b>16 455 875,78</b>

### Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 14 170 778 € auxquelles il convient de rajouter le résultat reporté de 2016 d'un montant 2 025 097,78 € et des opérations d'ordre pour 260 000 €.

- Les produits des services (70) sont prévus à hauteur de 1 001 500 €. Il s'agit des produits issus des services municipaux ainsi que des refacturations aux budgets annexes.

- Les impôts et taxes (73) sont fixés à 10 448 978,00 €. L'attribution de compensation versée par TPM est en augmentation pour tenir compte des transferts de compétence intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Son montant est fixé à 900 000 €. Concernant les taxes, la progression des bases a été prudemment estimée et les taux ne seront pas augmentés.
- Les dotations et participations (74) sont en diminution avec un produit estimé de 2 175 300 €. La dotation forfaitaire subira un nouveau prélèvement pour le redressement des finances publiques estimé à environ 230 000 € en 2017.
- Une reprise sur provisions (78) est inscrite pour 205 000 € suite au contentieux évoqué ci-dessus.

La section de fonctionnement est décomposée comme suit en recettes :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Recettes</b>
70 : Produits des services et des domaines	1 001 500,00
73 : Impôts et taxes	10 448 978,00
74 : Dotations et participations	2 175 300,00
75 : Autres produits de gestion courante	88 000,00
76 : Produits financiers	2 000,00
78 : Reprises provisions	205 000,00
013 : Atténuation de charges	250 000,00
042 : Opérations d'ordre	260 000,00
R 002 : Résultat reporté	2 025 097,78
<b>Total :</b>	<b>16 455 875,78</b>

### Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 8 419 290,00 €. 1 287 717,88 € sont également inscrits en restes à réaliser et 220 000 € sont prévus pour des travaux en régie.

Les principales opérations concernent :

- La reconstruction du CTM
- Le centre culturel
- La requalification des entrées de ville :
  - Entrée EST : Rond-point Berlioz et carrefour de La Bayette
  - Entrée OUEST : Aménagement du futur rond-point du Pin de Galle
  - Entrée NORD : Avenue Le Leap
- Le chemin de l'Artaude
- Des réfections de voiries dans l'ensemble de nos quartiers
- La mise en accessibilité et l'entretien des bâtiments communaux
- La vidéo-protection
- Des acquisitions foncières
- L'installation du préau de l'école Sandro

La section d'investissement est décomposée comme suit en dépenses :

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>
20 : Immobilisations incorporelles	553 600,00
204 : Subventions d'équipement versées	200 000,00
21 : Immobilisations corporelles	4 405 690,00
23 : Immobilisations en cours	2 300 000,00
10 : Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00
16 : Emprunts et dettes assimilées	950 000,00
040 : Opérations d'ordre	260 000,00
041 : Opérations patrimoniales	200 000,00
D001 : Solde d'exécution reporté	319 716,27
Restes à réaliser N-1	1 287 717,88
<b>Total :</b>	<b>10 486 724,15</b>

### Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements se décomposent ainsi :

<b>Investissement</b>	<b>Recettes</b>
13 : Subventions d'investissement	200 000,00
16 : Emprunts et dettes assimilées	1 099 981,99
10 : Dotations, fonds divers et réserves	554 000,00
1068 : excédents de fonctionnement capitalisés	2 000 000,00
27 : Autres immobilisations financières	11 000,00
024 : Produits des cessions d'immobilisations	1 900 000,00
021 : Virement de la section de fonctionnement	1 695 404,78
040 : Opérations d'ordre entre sections	1 350 000,00
041 : Opérations patrimoniales	200 000,00
Restes à réaliser N-1	1 476 337,38
<b>Total :</b>	<b>10 486 724,15</b>

### LES BUDGETS ANNEXES :

#### Budget de l'eau :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section d'investissement	266 242,31	266 242,31
Section de fonctionnement	181 328,68	181 328,68
<b>Total</b>	<b>447 570,99</b>	<b>447 570,99</b>

En investissement, des crédits ont été inscrits pour l'alimentation en eau potable de l'Artaude, du Pin de Galle et du chemin de San Peyre.

**Budget de la régie des transports :**

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	210 485,02	210 485,02
Section de fonctionnement	139 151,12	139 151,12
<b>Total</b>	<b>349 636,14</b>	<b>349 636,14</b>

Des crédits sont inscrits pour l'acquisition d'un nouveau bus.

**Il est proposé au Conseil Municipal,**

**VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 30 janvier 2017**

**VU l'avis de la Commission des Finances en date du 16 mars 2017**

- **De se prononcer pour l'adoption des Budgets Primitifs 2017 équilibrés en dépenses et en recettes, tels que résumés ci-dessus et annexés à la présente**

**L'exposé mis aux voix est adopté à**

- Budget Principal : Adopté à la **MAJORITÉ**

**25 voix POUR**

**7 voix CONTRE** (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Emmanuelle NIGRELLI – Jennifer DELI – Geneviève DROMSON)

- Budget Annexe du service de distribution d'eau potable : Adopté à la **MAJORITÉ**

**25 voix POUR**

**6 voix CONTRE** (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Emmanuelle NIGRELLI – Jennifer DELI – Geneviève DROMSON)

**1 ABSTENTION** (Geneviève DROMSON)

- Budget Annexe de la régie des transports routiers : Adopté à la **MAJORITÉ**

**26 voix POUR**

**6 voix CONTRE** (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Emmanuelle NIGRELLI – Jennifer DELI – Geneviève DROMSON)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**

